

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 678**

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 678 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 16 janvier 2023, intitulé : « **Règlement numéro 678 autorisant des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface de tronçons de la rue Marguerite-Bourgeoys et des avenues Saint-Joseph, de l'Hôtel-Dieu et Sainte-Anne pour un coût de 4 300 000 \$ et décrétant un emprunt de 4 300 000 \$** », a reçu l'approbation suivante :

- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 3 février 2023.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 22 février 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA  
Greffière